

Metz, le 21 juin 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Astride ERMAN
Tél : 03 87 34 33 27 – 06 71 51 60 28
E-mail : astride.erman@moselle.gouv.fr

Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg
18 rue de Sarrebourg
57370 MITTELBRONN

OBJET : Épandage agricole des boues issues de la station d'épuration des eaux urbaines de Phalsbourg Nord – Porter à connaissance – Avis de recevabilité

RÉF. : Dossier CASCADE n° 57-2024-00289

P.J. :

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier de «porter à connaissance eaux pluviales » au titre de l'article R.214-40 du Code de l'environnement concernant l'épandage agricole des boues issues de la station d'épuration des eaux urbaines de Phalsbourg Nord sur les communes de Vilsberg et Mittelbronn.

Le parcellaire d'épandage est modifié suite :

- au retrait des parcelles (8,64 ha) du GAEC Vauban qui ne souhaite plus recevoir des boues
- au transfert des parcelles B03 et B11B exploitées par la SCEA Bouton du périmètre de la station Sud vers le périmètre de la station Nord.

Après examen, je vous informe que le dossier est **recevable**.

Cette opération devra être réalisée conformément au dossier déposé. La présente lettre clôt la procédure de "porter à connaissance".

Copie de ce courrier sera adressé à la mairie de les communes :

- Vilsberg
- Mittelbronn

pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ce document sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de porter à connaissance sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique. (<https://www.telerecours.fr/>).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau,
l'adjointe



Astride ERMAN

Copie transmis pour information à :

Chambre d'agriculture 57 – Serge Cahard

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)

Parcellaire d'épandage

Exploitant agricole	N° MVAB de la parcelle	Commune	Surfaces en ha				N° de la parcelle de référence	
			Totales	SPE En l'état	SPE Avec chaulage	SPE Avec dérogation Nickel		Non aptes aux épandages
SCEA BOUTON 6 rue du Château d'eau 57370 VESCHEIM	B03	Villsberg	2,65	0	1,78	0	0,87	B05
	B04	Mittelbronn Vilsberg	8,17	0,00	7,90	0,00	0,27	B04
	B05	Mittelbronn Vilsberg	2,45	0,00	1,95	0,00	0,50	B05
	B11	Villsberg	0,76	0,00	0,76	0,00	0,00	B05
	B11B	Villsberg	2,05	0,00	2,05	0,00	0,00	B04
	TOTAL			16,08	0,00	14,44	0,00	1,64
TOTAL GÉNÉRAL			16,08	0,00	14,44	0,00	1,64	